

## Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles

### Comité Plénier

Compte rendu de la réunion du 7 décembre 2020

#### Participants :

|                                     |            |                              |                               |
|-------------------------------------|------------|------------------------------|-------------------------------|
| M. BOULONGNE-EVTOUCHENKO<br>Cyrille | Préfecture | Mme KURDZIEL Marie-Françoise | Conseil régional              |
| Mme BULTE Patricia                  | Dirmer     | Mme LAUNOY Claudie           | Conseil régional              |
| Mme DUMESNIL Sophie                 | DRJSCSC    | M. MARGUERITTE David         | Conseil régional              |
| M. GARNIER Eric                     | Rectorat   | M. MILLET Marc               | Conseil régional              |
| M. FORTERRE Christian               | Préfecture | Mme BOFF Frédérique          | Région                        |
| M. LAGRANGE Philippe                | Dirreccte  | Mme BRAQUET Cécile           | Région                        |
| M. LEPETIT Dominique                | Préfecture | Mme GALLOIS Frédérique       | Région                        |
| Mme PUPPINI Sandrine                | Rectorat   | M. GUERRAND Vincent          | Région                        |
|                                     |            | Mme DAUTREY Clarisse         | Région                        |
| M. ABIDI Raouf                      | UNSA       | Mme HAVELETTE Françoise      | Région                        |
| M. ANQUETIL Eric                    | FO         | M. LEMOUCHE Denis            | Agence orientation<br>métiers |
| Mme BELLIER de FROMONT Pascaline    | FRSEA      | Mme VOLF Christelle          | Région                        |
| M. BLOIS Félicien                   | CFE CGC    |                              |                               |
| Mme BONVALET Agnès                  | FSU        |                              |                               |
| M. CHOULANT Jean-Paul               | CFDT       | M. BERTON Benjamin           | Ndie Université               |
| Mme DOUBLET Viviane                 | CPME       | M. BIERNE Guy                | Agefiph                       |
| Mme DELPORTE Marie-Laure            | CRMA       | M. LEFEVRE Christophe        | Pôle emploi                   |
| M. DUFOUR Pascal                    | U2P        | M. LESUEUR Marc              | Apec                          |
| M. EDOUARD François                 | Udes       | M. de MOREL Eudes            | Pôle emploi                   |
| Mme JUHASZ Chantal                  | Medef      |                              |                               |
| M. KAROUI Nejib                     | CFTC       | M. LECOEUR Richard           | Ceser                         |
| M. LEBARBAY Alexandre               | CGT        | M. LEGER Jean-Luc            | Ceser                         |
| M. LEROY Christophe                 | UNSA       |                              |                               |
| Mme LEGEARD-LEMEE Frédérica         | Fesac      | Secrétariat permanent :      |                               |
| M. LUBRUN Laurence                  | Cran       | M. CHEVALIER Luc             | Carif-Oref/Crefop             |
| M. MICHEL Jean-Luc                  | CFDT       | Mme GUILLAUME Cécile         | Carif-Oref/Crefop             |
| M. SCÉLIN Philippe                  | Medef      |                              |                               |
| M. TURPIN Serge                     | U2P        |                              |                               |
| M. VARTERESSIAN Olivier             | Medef      |                              |                               |

En l'absence de MM. DURAND et MORIN, MM. LEPETIT et MARGUERITTE co-président le Comité Plénier.

M. MARGUERITTE rappelle que les réunions du Comité Plénier doivent être dynamiques et interactives.

M. MARGUERITTE précise que le point d'actualité relatif à l'avenant PRIC qui sera présenté à l'Assemblée plénière du 14 décembre est à l'ordre du jour de cette séance. Un premier comité national emploi-formation s'est réuni dernièrement : les questions soulevées par Régions de France sont entendues, notamment sur la question du pilotage au niveau régional. La Région et

l'Etat souhaitent en effet être pilotes sur le volet formation du plan de relance en associant les partenaires sociaux. Régions de France a donc proposé que les Crefop puissent piloter ces plans de relance.

Régions de France a fait part de ses propositions et notamment, de sa volonté d'élargir les publics cibles du PRIC ainsi que de sa volonté de souplesse dans son implication et dans les initiatives. En effet, les objectifs du dernier volet du plan de relance jeunes qui ont pris du retard devront probablement être étalés sur deux ans. Régions de France a également demandé que soient étalés, au moins sur deux ans, les objectifs en matière de relance de la formation sanitaire et sociale (infirmiers, aides-soignants). L'objectif en Normandie est de former environ 800 aides-soignants et infirmiers de plus, ce qui pose les questions, entre autres, des formateurs et de l'immobilier.

Sur la question de l'apprentissage, M. MARGUERITTE fait part des échanges plus houleux avec l'Etat au conseil d'administration de France Compétences : le gouvernement envisageait, avant même de saisir cette instance, de raboter significativement les contrats d'apprentissage. Ce sujet a été abandonné pour quelques mois mais le niveau des contrats va fortement baisser compte tenu de la soutenabilité financière de France Compétences qui n'est plus acquise. Avec un déficit prévisionnel de 4,5 milliards d'euros, il est évident que les coûts au contrat vont être revus.

M. MARGUERITTE salue les équipes de l'agence régionale de l'orientation et des métiers qui poursuivent, dans ce contexte, le déploiement d'actions telles que la fabrique des compétences, l'organisation d'un salon virtuel... Il remercie également les équipes de la Région pour le travail très soutenu qu'elles doivent mener dans cette période de re-discussion du PRIC.

M. LEPETIT interviendra lors du point sur le suivi du plan de relance, suite au point d'actualité avec la Ministre. Il fera également un premier retour sur les chiffres et les impacts positifs en termes d'emploi sur les premiers appels à projet ainsi que sur le volet emploi-formation par rapport au niveau national.

## **7. Evolution de la carte des formations RS 2021 :**

M. GUERRAND précise que les ouvertures de formation seront présentées à l'Assemblée plénière du Conseil régional du 14 décembre prochain.

En ce qui concerne la formation professionnelle sous statut scolaire, Mme BOFF souligne que l'année 2020 a été une année transitoire, sans appel à projets vers les lycées. La Région, le Rectorat et la Draaf souhaitaient un nouveau travail sur la démarche. Trois approches prioritaires ont été mises en avant pour reconstruire une nouvelle stratégie :

- L'ambition d'une vision prospective à l'échelle de la Normandie et pluriannuelle ;
- La consolidation et la construction de filières et de parcours de formation pour les lycéens ;
- Le travail en mode projet avec l'ensemble des acteurs impliqués.

Cette démarche de co-construction se fera au plus tôt du projet avec les lycées, les inspecteurs de l'Education nationale, les animateurs territoriaux de la Région, les coordonnateurs de l'agence de l'orientation et les experts éventuels des plateaux-techniques très pointus.

Un appel à projets sera lancé dans les prochains jours pour les rentrées scolaires à partir de 2022. Les lycées pourront se positionner jusqu'à fin mars 2021 en déposant deux dossiers d'ouverture de formation au maximum. Le dossier a été recentré autour de l'expertise des lycées sur leurs parcours, leurs projets d'établissement, la lisibilité et la visibilité de l'offre. L'idée de pôle

d'excellence des établissements devra être au cœur de l'argumentaire du proviseur et de ses équipes.

La liste des 539 formations du registre national des formations professionnelles sous statut scolaire a été soumise à l'ensemble des représentants professionnels et des branches professionnelles afin de savoir si les diplômes étaient en tension sur un sujet émergent, s'ils étaient pertinents mais suffisants en Normandie, si les formations étaient obsolètes ou non insérantes. Les lycées pourront donc se positionner sur l'ensemble des diplômes identifiés comme en tension et totalement pertinents par les représentants professionnels et les branches. En ce qui concerne le reste de la liste des diplômes, les formations qui insèrent et qui ont un taux d'occupation important (moins de 20 % de places vacantes en Normandie) ont été conservées.

Les lycées pourront finalement se positionner sur une liste de 284 formations dont plus de 100 n'existent pas en Normandie aujourd'hui. L'ensemble des familles d'activités professionnelles sont représentées. Cet appel à projets se veut dynamique, ouvert et en accompagnement des établissements.

En ce qui concerne les formations qui insèrent et qui ont plus de 20 % de places vacantes en Normandie, elles seront étudiées dans chaque lycée avec l'agence de l'orientation pour travailler à l'attractivité de ces formations qui méritent d'être plus valorisées auprès des jeunes.

Mme BOFF présente ensuite la proposition d'évolution de la carte des formations RS 2021 (*cf document transmis*). Par ailleurs, d'autres formations sont en cours d'étude (secteur de la méthanisation...).

M. DUFOUR déplore que la stratégie des jeunes (formation, orientation) soit résumée uniquement aux lycéens. La problématique de la connaissance des formations en apprentissage a déjà été évoquée lors de la dernière réunion de la commission 1 : comment peut-on définir une stratégie d'orientation en Normandie avec l'ensemble des jeunes qui sont sous statut scolaire (en lycée ou en apprentissage) ? Comment peut-on définir une carte des formations sous statut scolaire sans prendre en compte la carte des formations sous apprentissage ? M. DUFOUR souligne qu'il ne remet pas en cause le travail effectué mais qu'il regrette l'incohérence de cette stratégie vis-à-vis de l'ensemble des jeunes normands qui ne tient compte que de la moitié des jeunes en formation initiale. Une réflexion de fond doit être menée pour travailler plus efficacement sur l'évolution de la carte des formations et avoir une meilleure lisibilité. Il n'est pas possible de parler d'orientation des jeunes en ne tenant compte que des lycéens.

Mme BOFF précise que sa présentation synthétique ne relève que du champ de compétences de la Direction des lycées de la Région sur les ouvertures de formations sous statut scolaire. Son équipe travaille également avec la Direction de l'animation territoriale de l'emploi et des compétences, et est particulièrement associée au baromètre des compétences. Les voies de formation sont croisées et les nouvelles données prises en compte. Mme BOFF convient que son équipe n'a pas la visibilité exhaustive de toute l'offre d'apprentissage.

M. KAROUI trouve intéressante cette stratégie d'assimiler de plus en plus le service public dans le parcours de formation. Il s'interroge sur l'existence d'une projection, pour les années à venir, quant aux capacités d'accueil des établissements cités.

M. GUERRAND explique que son service essaie de construire, avec ses partenaires des autorités académiques, une prospective démographique pour essayer de connaître l'évolution des effectifs dans ces lycées. Lors du travail sur la carte des formations, la Direction des lycées anticipe sur la question de la disponibilité des plateaux-techniques (avant décision par les élus). En revanche, il n'existe pas de cartographie à jour et interactive sur les capacités d'accueil dans les lycées.

Toutefois, l'ensemble des apprenants est pris en compte pour chaque travail effectué sur l'offre de formation d'un établissement afin de s'assurer de sa compatibilité avec les capacités d'accueil. M. VARTERESSIAN insiste sur le travail mené avec les branches professionnelles et encourage ces échanges quadripartites. Il estime que les branches professionnelles doivent également travailler sur l'attractivité des formations (définition des contenus, réflexion sur l'évolution des métiers, la propre « marque employeur » d'une branche professionnelle...).

La carte des formations initiales RS 2021 reçoit un avis favorable du Comité Plénier du Crefop :

- Avis favorable : 21 voix (4 voix Région, 5 voix Etat, CPME, Cran, CRMA, Fesac, FRSEA, Medef, Udes, CFDT, CFE CGC, CFTC, FO, Unsa)
- Avis défavorable : 0
- Abstention : 3 voix (CGT, FSU, U2P)

### **5. ReLabellisation CMQPMSE et changement de nom pour CMQ Industries des Mobilités, et évolution vers excellence :**

Mme BRAQUET précise que ce dossier a déjà été présenté pour information au Conseil Académique de l'Education Nationale (CAEN).

M. GARNIER rappelle que le campus ex-PMSE (Propulsions, Matériaux et Systèmes Embarqués), labellisé en 2015, est arrivé à terme. Il a été décidé, pour sa reLabellisation, de changer sa dénomination et de l'appeler maintenant Industries des Mobilités. Le champ de ce campus étant en continuelle évolution, que ce soit sur l'automobile, le train ou l'avion, il a été proposé de l'étendre à toutes les industries de la mobilité pour travailler sur de futurs projets, tels que l'électrification des véhicules, l'hydrogène..., en lien avec le campus Seine. En effet, en ce qui concerne le campus des énergies, le Rectorat, la Région et les entreprises travaillent sur la mise en place de pôles d'excellence des lieux donnés. Des chantiers écoles et des lieux d'excellence sont identifiés pour mailler la Normandie dans tous les domaines de l'énergie.

Par contre, il a été préféré de procéder par étape pour le campus Industries des Mobilités pour pouvoir, plus tard, l'ouvrir à l'excellence (changement de dénomination, travail avec d'autres partenaires en étendant les champs et en positionnant ce campus au niveau de la Normandie, mise en place de projets futurs). A ce jour, un dossier de labellisation de « campus classique » a été déposé.

M. GARNIER précise également qu'un travail est mené avec la Région et les différents partenaires sur le prochain campus d'excellence normand autour de la logistique et du supply chain afin d'avoir dès 2021, un deuxième campus dans le domaine de l'excellence en Normandie.

Mme BRAQUET évoque une logique de continuité autour de ces campus : l'énergie, l'utilisation de l'énergie et la mobilité. Cette démarche cohérente permet aussi de travailler de façon coordonnée entre ces trois campus.

M. VARTERESSIAN confirme que le fait de renommer le campus en Industries des Mobilités et de le reLabelliser permet de lui donner plus de visibilité. Il souhaiterait connaître les moyens associés pour donner à ce campus la véritable puissance que les enjeux de la mobilité dans notre région et notre pays vont avoir besoin.

Mme BRAQUET répond que la stratégie de passer au niveau excellence sur les campus va de pair avec les moyens associés. En effet, cela permet d'aller rechercher des financements extérieurs tels que des financements PIA ou des financements amenés par des appels à projets européens... Le

fait de construire réellement un consortium et une démarche collaborative au sein du campus permet d'être mieux armé pour répondre aux appels à projets qui peuvent émerger.

M. BERTON souligne que les universités et tous les établissements d'enseignement supérieur publics normands renouvellent actuellement leur offre de formation pour 2022 – 2027. Pour lui, le CMQ est un outil formidable pour faire du lien Bac-3 / Bac +3 mais les licences pro, les formations d'ingénieurs et les masters ne doivent pas être oubliés. Des formations adossées à la recherche et à l'innovation sont nécessaires. Aussi, les universités ont toute leur place dans ces campus.

M. GARNIER précise que la Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie (DRRT) est systématiquement impliquée dans tous les dossiers d'excellence et le PIA. M. PANNECOUCKE sollicite ensuite les établissements d'enseignement supérieur.

Le Comité Plénier du Crefop émet un avis favorable à la reLabellisation CMQPMSE et à son changement de nom pour CMQ Industries des Mobilités, et à son évolution vers l'excellence :

- Avis favorable : 23 voix (4 voix Région, 5 voix Etat, CPME, Cran, CRMA, Fesac, FRSEA, Medef, Udes, U2P, CFDT, CFE CGC, CFTC, CGT, FO, Unsa)
- Avis défavorable : 1 voix (FSU)
- Abstention : 0

## **2. Point d'étape sur le suivi du plan de relance :**

M. LEPETIT fait un retour sur le volet industriel. En ce qui concerne la mesure mise en place en soutien aux entreprises, 11 projets lauréats vont être soutenus en Normandie. Ils bénéficieront d'une subvention globale de l'Etat de 7,5 millions d'euros pour un volume d'investissement prévisionnel total de 419 millions d'euros. Ces projets permettront de conforter plus de 3 500 emplois et pourront en générer plus de 856. Les entreprises bénéficiaires sont en majorité des PME et des ETI.

En ce qui concerne les appels à projets sur les secteurs de l'aéronautique, de l'automobile et de la résilience, neuf lauréats normands seront soutenus (trois par secteur).

M. LEPETIT aborde le bilan provisoire #1jeune1solution : en Normandie, au 1<sup>er</sup> novembre, on dénombrait 3 163 demandes d'aide de la part des entreprises pour embaucher des jeunes. Au 13 novembre, 19 011 contrats d'apprentissage ont été déposés auprès des Opco, ce qui correspond à 2 480 demandes d'aide.

En ce qui concerne les parcours individualisés pour les décrocheurs entre 16 et 18 ans, un travail a été fait par l'ARML qui a identifié un vivier de 2 000 jeunes susceptibles d'être assujettis à l'obligation de formation. Dans le cadre de cette mesure, 95 jeunes ont démarré aujourd'hui leur parcours individualisé dans l'un des quatre centres AFPA (Evreux, Alençon, Caen et Rouen).

Sur l'axe 3 « accompagner les jeunes éloignés de l'emploi », le taux de réalisation est très satisfaisant aujourd'hui par rapport au niveau national (353 jeunes). Le contrat initiative emploi est la mesure qui fonctionne la moins bien aussi bien sur le plan régional qu'au plan national.

Aujourd'hui, environ 5 000 jeunes sont entrés dans le dispositif garantie jeunes, 12 500 en PACEA (Parcours d'Accompagnement Contractualisés vers l'Emploi et l'Autonomie) et 5 000 en AIJ (Accompagnement Intensif Jeunes). La Normandie se situe dans la bonne moyenne par rapport aux autres régions.

M. MARGUERITTE signale, qu'au plan national, les contrats de professionnalisation chutent de 38 %, ce qui tempère fortement les chiffres sur la progression de l'apprentissage. Des éléments seront à prendre en compte avant de tirer les conséquences de la réforme.

### **3. Point d'actualité avenant PRIC :**

Mme DAUTREY précise que l'objet de cet avenant est de proposer une révision du PRIC pour les années 2021 et 2022 afin d'intégrer notamment l'additionnalité supplémentaire côté Etat pour cibler des publics jeunes sur cette période, à hauteur de 38,9 millions d'euros. Le montant total des engagements sur l'année 2021 sera de 252 millions d'euros et l'objectif des entrées en formation sera de 38 800 sur cette même année.

Fin novembre, 21 310 entrées en formation ont été comptabilisées, soit une baisse de 4 % par rapport à novembre 2019.

L'accent sera remis, au cours des deux prochaines années, autour de filières identifiées comme prioritaires en Normandie qui vont concentrer environ 40 % de l'offre de formation qualifiante (le bâtiment, l'agriculture, les énergies, l'industrie, le numérique). Cette offre de formation sera renforcée sur l'année 2021.

L'objet de la révision du PRIC est également de faire un zoom sur les entrées individuelles du dispositif « jeunes diplômés » et l'engagement d'une discussion avec la caisse des dépôts autour de l'abondement sur le qualif individuel et sur une expérimentation autour de l'accompagnement des séniors qui représentent également un volume important dans la demande d'emploi aujourd'hui en Normandie.

L'enjeu était également d'accélérer la transformation des organismes de formation sur les deux dernières années. Pour ce faire, une stratégie de transformation et d'accompagnement des organismes de formation, avec différents dispositifs d'appui financiers (appui conseil et financement d'innovation pédagogique), sera proposée au vote à l'Assemblée plénière du lundi 14 décembre.

En ce qui concerne le volet autour des métiers du soin avec l'ouverture de places supplémentaires sur le sanitaire et le médico-social RS 2021 et RS 2022 (infirmiers, aides-soignants et accompagnants éducatifs et sociaux), Mme DAUTREY complète les propos de M. MARGUERITTE du début de séance : la répartition du nombre de places sera d'environ 300-300-200 entre ces trois filières métiers. Un travail de recensement des besoins sur notre territoire est engagé avec les branches et avec l'ARS. L'enjeu majeur sur le volet sanitaire et médico-social sera le repérage et la préparation des publics afin d'éviter trop d'abandons au cours de la première année.

M. CHEVALIER rappelle qu'une consultation par voie dématérialisée a été réalisée du 25 au 27 novembre afin d'inscrire le métier d'infirmier sur liste des métiers en tension régionale.

Sur la base du projet d'arrêté modificatif « métiers en tension - arrêté fixant la liste des métiers en tension susceptibles d'ouvrir droit à la Rémunération de Fin de Formation (RFF) » transmis aux membres, le Comité Plénier du Crefop a émis un avis favorable :

- Avis favorable : 19 voix (3 voix Région, 4 voix Etat, CGT, CFDT, CFE CGC, CFTC, UNSA, CRMA, CRAN, CPME, Fesac, Medef, U2P, FRSEA)
- Avis défavorable : 0 voix
- Abstention : 11 voix (non répondus)

Cet arrêté est rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

M. MARGUERITTE remercie le Sgar d'avoir corrigé cette erreur.

Mme DAUTREY précise qu'un travail est engagé avec le Crous et Pôle emploi sur le sujet pour voir s'il y a eu cumul ou non depuis le début de l'année, en reprenant tous les dossiers de la période. La Région travaillera également avec les instituts de formation sur le rattrapage.

#### **4. Retour sur les travaux des commissions :**

##### **Commission 1 :**

M. DUFOUR présente les points abordés lors de la réunion du 18 novembre :

- Plan de relance Jeunes
- Apprentissage :
  - o Echanges sur la rentrée 2020 à partir des données existantes
  - o Suivi et évaluation de l'apprentissage en Normandie :
    - Offre de formation en apprentissage
    - Etude d'insertion professionnelle des apprentis

M. DUFOUR déplore le manque de données sur l'apprentissage, ce qui ne permet pas d'avoir une stratégie régionale sur ce domaine. Un travail avec le Carif-Oref est envisagé (le Carif-Oref collecte les données liées aux CFA qui dispensent de l'apprentissage).

- Transitions Pro :
  - o Priorités d'instruction des dossiers Transitions pro
  - o Bilan d'étape : publics, projets d'actions...
  - o Projet de personnes démissionnaires
  - o CPF métiers en tension

##### **Commission 2 :**

M. LEBOUCHER présente les points abordés lors de la réunion du 1<sup>er</sup> décembre qui a réuni une quarantaine de personnes :

- Point sur l'évolution de la carte des formations RS2021 ;
- Evaluation à mi-parcours du CPRDFOP : la Région va avoir recours à un cabinet extérieur pour aider à mesurer les différents indicateurs prévus au CPRDFOP ;
- Restitution de l'évaluation des dispositifs de VAE financés par la Région : la constitution d'un groupe de travail autour de la VAE a été préconisée. Le Bureau du Crefop devra se prononcer sur cette proposition ;
- Evolution de la gamme de service de l'agence régionale de l'orientation et des métiers ;
- Projet de convention Carif-Oref / agence régionale de l'orientation et des métiers ;
- Mise en place de l'obligation de formation en Normandie.

La FSU a pris la parole au cours de cette réunion sur les activités de l'agence.

- Commission 3 :

Cette commission se réunira mercredi 16 décembre avec les points suivants à l'ordre du jour :

- Bilans et perspectives des Catef ;
- Plan de relance dans le cadre des territoires ;
- Information sur la liste des métiers en tension ;
- Questions diverses.

- Commission 4 :

M. LEBARBEY souligne que cette commission ne s'est pas réunie depuis juillet 2019. La prochaine réunion aura lieu mardi 22 décembre. L'idée est de relancer cette commission et d'élaborer une feuille de route effective en modifiant celle déjà établie.

- Commission ad hoc PRIC :

Mme DAUTREY signale que cette commission se réunit régulièrement. La prochaine réunion se déroulera le 18 décembre.

L'ordre du jour de la réunion du 9 octobre était le suivant :

- Révision du Pric Normand dans le cadre du plan de relance
- Mobilisation du PIC dans le cadre du plan #1jeune1solution
- Data emploi-formation (présentation de la stratégie régionale / attentes et contributions des partenaires)

**6. Avis sur les organismes de formation habilités à recevoir un agrément pour les formations CSE :**

M. CHEVALIER rappelle le résultat de la consultation dématérialisée qui s'est déroulée du 18 au 20 novembre :

SAFETY NORMANDY : Pour : 9 voix (Fesac, Sgar, Draaf, Cran, Medef, U2P, CPME, Mme Launoy, M. Margueritte) - Contre : 1 voix (CGT) - Abstention : 20 voix (M. Millet, UNSA + 18 non réponses)

ANCSE : Pour : 10 voix (Fesac, Sgar, Draaf, Cran, Medef, U2P, CPME, Mme Launoy, M. Margueritte, UNSA) - Contre : 1 voix (CGT) - Abstention : 19 voix (M. Millet + 18 non réponses)

CANTOIS FORMATION : Pour : 10 voix (Fesac, Sgar, Draaf, Cran, Medef, U2P, CPME, Mme Launoy, M. Margueritte, UNSA) - Contre : 1 voix (CGT) - Abstention : 19 voix (M. Millet + 18 non réponses)

REGARD SOCIAL : Pour : 10 voix (Fesac, Sgar, Draaf, Cran, Medef, U2P, CPME, Mme Launoy, M. Margueritte, UNSA) - Contre : 1 voix (CGT) - Abstention : 19 voix (M. Millet + 18 non réponses)

YGGDRASIL : Pour : 9 voix (Fesac, Sgar, Draaf, Cran, Medef, U2P, CPME, Mme Launoy, M. Margueritte) - Contre : 1 voix (CGT) - Abstention : 20 voix (M. Millet, UNSA + 18 non réponses)

## **8. Point sur les actions de l'agence régionale de l'orientation et des métiers :**

M. LEBOUCHER présente l'offre de service de l'agence (*cf document transmis*).

## **9. Déploiement d'obligation de formation des 16 - 18 :**

M. FORTERRE rappelle que l'obligation de formation est effective depuis la rentrée de septembre. L'obligation de se former est prolongée jusqu'à l'âge de 18 ans afin qu'aucun jeune ne soit laissé dans une situation où il ne serait ni en études, ni en formation, ni en emploi.

L'obligation vaut ainsi tant pour le jeune lui-même, que pour les pouvoirs publics et les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Le succès de la démarche va reposer sur deux facteurs :

- La capacité, en local, à créer des synergies partenariales ;
- La capacité à pouvoir créer les conditions d'un lien avec le jeune pour faire en sorte qu'il adhère à la démarche proposée.

L'obligation de formation est remplie lorsque les jeunes de 16 à 18 ans se trouvent :

- dans un parcours scolaire ou en apprentissage dans un établissement du second degré, y compris les établissements privés sous contrat et ceux de l'enseignement agricole, et de l'enseignement supérieur ;
- dans un parcours d'accompagnement ou d'insertion sociale et professionnelle ;
- en service civique ;
- dans un emploi.

Du point de vue de l'opérationnalité, deux enjeux doivent être tenus :

- Optimiser les processus d'identification de ces jeunes ;
- Fluidifier la mobilisation des acteurs vers la reprise d'une des solutions énoncées ci-dessus et faire la jointure avec les dispositifs éventuels proposés aux plus de 18 ans.

En termes de mobilisation des acteurs, au niveau régional, les 19 plateformes du suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) seront au cœur de la démarche d'identification, de rattachage, de prise de contacts, d'accompagnement et de suivi des solutions mises en place pour ces jeunes. Les 19 PSAD rénovées seront co-pilotées par le directeur du CIO et celui de la mission locale.

La Région, via l'agence de l'orientation, est en charge de l'animation des PSAD et de l'accompagnement des co-pilotes pour installer ces processus rénovés en homogénéisant certaines pratiques entre les départements normands de l'ouest et ceux de l'est, grâce à un outil commun, un système d'information, qui permettra de passer d'un système d'identification des jeunes formalisés dans une liste avec une publication biannuelle à un système où la liste sera actualisée en temps réel (à partir de 2022).

Le Rectorat, via les directeurs des CIO, entre autres, est un partenaire essentiel. En effet, il dispose de l'histoire des jeunes avant 16 ans. Le premier objectif serait de réorienter tous ces jeunes vers les dispositifs Education nationale afin qu'ils obtiennent le diplôme à leur portée, le plus élevé possible.

Pour faire la jointure avec le plan jeunes, la Direccte est un partenaire indispensable.

Les préfets de département, attentifs à la mise en œuvre de l'obligation de formation, pourraient constituer un relai intéressant pour faire un lien avec les Catef, les arrondissements, les acteurs locaux de l'emploi et de la formation...

Au niveau régional, un pilotage est à organiser avec l'Etat, le Conseil régional, le Rectorat et l'association régionale des missions locales (les missions locales sont chargées de contrôler le respect de l'obligation de formation).

Les travaux ont commencé depuis le mois de juin pour connaître chacun des 19 territoires autour de quatre axes :

- Identifier et repérer les jeunes ;
- Identifier le réseau d'acteurs mobilisés et mobilisables ;
- Quelle est l'offre de formation, quelle est l'offre de solutions évolutive à l'échelle des 19 PSAD ?
- Quelles sont les processus de fonctionnement et où se trouvent les points d'optimisation ?

Les monographies, rendues mi-novembre, sont en cours d'exploitation afin d'en dégager une feuille de route et de discerner ce que serait le format de PSAD rénovées afin de déterminer différents jalons.

Il est souhaité une communication sur la réponse normande de l'obligation de formation début 2021. M. FORTERRE évoque la capitalisation des informations sur « Parcours Métier » afin d'orienter utilement les jeunes en leur donnant une vision globale de l'offre de solutions en termes de formation et d'orientation et de soulager les PSAD pour les premiers niveaux d'accompagnement.

Par ailleurs, un autre outil Conseil régional / Carif-Oref est en cours de création. Il permettra de donner aux co-pilotes des PSAD, en temps réel, l'état des solutions possibles à disposition sur le territoire en termes d'actualités, d'ouvertures, de calendriers, de places disponibles.

Ce système trouvera sa maturité d'ici plusieurs mois.

Une difficulté informatique nationale n'a malheureusement pas permis de produire en novembre, comme il était prévu, la liste actualisée des jeunes en situation de décrochage.

En réponse à la question de M. LECOEUR, M. FORTERRE ne s'oppose pas à la transmission des monographies (après accord des autres partenaires).

## **10. Questions diverses :**

### **Projet Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) - transitions collectives**

M. LAGRANGE précise que l'appel à manifestation d'intérêt lancé dernièrement en vue de déployer le dispositif « transitions collectives » fait suite à une discussion engagée entre l'Etat et

les partenaires sociaux afin d'organiser les transitions professionnelles et permettre ainsi aux employeurs d'anticiper les mutations économiques de leur secteur et d'accompagner les salariés pour qu'ils puissent se reconvertir de manière préparée et sécurisée. Il s'agit d'une part, d'éviter aux salariés une rupture de parcours, un licenciement pour motif économique, et d'autre part, de maintenir ou développer les compétences utiles à l'échelle des territoires et soutenir le développement des filières porteuses et des emplois associés.

Dans un même bassin d'emploi, des entreprises ayant des besoins de recrutement côtoient ainsi des entreprises contraintes de mettre en œuvre des plans de sauvegarde de l'emploi ou envisageant de le faire.

Les parcours de « transitions collectives » seront mis en place dès la fin de l'année 2020, à travers des territoires pilotes et élargis en 2021.

Les étapes seront les suivantes :

- Sur un même territoire, les emplois menacés seront identifiés dans le cadre d'un accord de type GPEC, et les besoins en recrutement des entreprises seront recensés ;
- Les salariés volontaires repérés seront ensuite accompagnés par des conseillers en évolution professionnelle pour la finalisation des projets. Ce dispositif sera obligatoire (passage d'une démarche collective à une démarche individuelle) ;
- Le projet sera présenté à Transitions Pro pour examen et financement potentiel (des crédits complémentaires pourraient être octroyés à Transitions Pro Normandie par le biais d'une convention régionale conclue avec la Direccte).

Ces formations pourraient durer jusqu'à 24 mois. La rémunération et la formation des salariés seraient prises en charge à hauteur de 40 % pour les entreprises de plus de 1 000 salariés. Elles s'élèveraient à 75% pour les entreprises de 300 salariés jusqu'à 1 000, tandis que pour les petites et moyennes entreprises ou les TPE, l'État prendrait en charge 100% de la rémunération et de la formation des salariés.

Cet appel à manifestation d'intérêt a pour but d'identifier les territoires qui s'inscriraient dans cette démarche et qui auraient d'ores et déjà des initiatives engagées ou prêtes à s'engager dans les prochaines semaines. Les territoires ont jusqu'au 21 décembre pour se positionner. A ce jour, deux territoires se sont manifestés pour s'engager dans cette démarche.

MM. MARGUERITTE et LEPETIT insistent sur le fait de synthétiser les présentations lors des prochaines réunions afin de faciliter le dialogue.

M LEBARBEY regrette les conditions non idéales du fait de l'heure tardive du début de la réunion. Du temps est nécessaire pour débattre autour des nombreux dossiers présentés au cours de cette instance.

M. CHEVALIER rappelle que l'instance de suivi du plan de relance se réunira lundi 21 décembre à 14 h 30.

En l'absence d'autres questions et de remarques, M. CHEVALIER remercie les membres du Comité Plénier du Crefop pour leur participation à cette réunion et lève la séance.